

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 12 Avril, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément au code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : GRUNFELDER Jean-Marc, KLEIN Jean-Paul, DESTREMONT Jean-Paul, WOIRHAYE Daniel, GIANESELLO Laurent, CARRÉ Gilles, CAPUOZZO Aurélie, Valérie DRIDE, Marie-Claude CALLIZOT, Mme THOUVENOT Géraldine,

Absents excusés : Margaux PERRETTA donne procuration à Valérie DRIDE,

Absents:

Secrétaire de Séance : Aurore DART

Le Maire ouvre la séance à 18h00, il demande si les Conseillers ont réceptionné le Procès-Verbal de la dernière séance et demande si quelqu'un a une observation à faire. Le Conseil municipal approuve le PV du 23/02/2024.

## 1) TAUX DES TAXES COMMUNALES

Par délibération du 03/03/2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFB : 24.76% (10.50 % part communale + 14.26% part départementale)

TFNB : 40%

Depuis 2020, taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Conformément aux engagements électoraux, il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 soit :

TH : 17.48%

TFB : 24.76%

TFPNB : 40%

M. Jean-Paul KLEIN précise qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux malgré les travaux dans le village. M. Jean-Paul DESTREMONT, 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle également l'augmentation du prix de l'énergie et de la masse salariale. Monsieur le Maire rappelle que c'est la valeur locative, sur laquelle la mairie n'a pas la main, qui augmente

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'UNANIMITE la proposition de Monsieur le Maire.

## 2) BUDGET PRIMITIF 2024

Avant le vote, M. Jean-Paul DESTREMONT, 1<sup>er</sup> Adjoint, précise que c'est vraiment « LE BUDGET DU MANDAT », il n'y aura pas toujours un mandat à plus de 1 Millions d'euros.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le Budget Primitif 2024 présenté par le Maire, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à :

Section de Fonctionnement : 502 891.61€  
Section d'Investissement : 1 351 814.39 €

- donne pouvoir à M. le Maire de procéder à ces mouvements de crédits, si nécessaire, dans la limite de 7,5 % dans chaque section.

## 3) REVISION DES TARIFS DE LA SALLE

Suite à l'étude des coûts de fonctionnement de la salle établie par M. Laurent GIANESELLO 3<sup>ème</sup> Adjoint, il est proposé d'augmenter de 20€ par location pour les non-résidents de SILLEGNY et de 0.50€ par occupation horaire pour les associations (cela sera couvert par la subvention municipale annuelle). Monsieur le Maire souhaite que la réévaluation soit faite annuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE cette proposition.

## 4) SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal ACCORDE, sous réserve de la remise en Mairie du rapport moral et financier de l'année N-1, les subventions suivantes :

- SILLEGNY AND ALLIED : 100€
- ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES : 100€
- USEP : 100€
- UNC SECTION VERNY : 100€
- LA VIE EST BELLE (Section de Familles Rurales) : 900 € (n'a pas pris part au vote Jean-Paul DESTREMONT) Monsieur le Maire précise que l'augmentation de cette subvention est justifiée par l'accroissement du nombre d'activités proposé et qu'il ne s'agit pas d'une demande de l'association
- LA SIXTINE DE LA SEILLE 450 €
- FOYER DES JEUNES : 900€ (n'a pas pris part au vote Margaux PERRETTA)
- LES JARDINS MUSICAUX : 50€
- Jardin partagé (Section de Familles Rurales) : 300€ (n'a pas pris part au vote Jean-Paul DESTREMONT)
- MEMOIRES DE NOS VILLAGES : 100€
- .

## 5) REMPLACEMENT POTEAU INCENDIE EN CHENIRUE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un devis a été réceptionné en mairie dans le cadre du déplacement et remplacement Poteau incendie DN 100 du 5 En Chenirue jusqu'à devant le monument aux morts

Après délibération, le Conseil Municipal, décide,

De retenir le devis de la Société Mosellane des eaux pour le remplacement d'un poteau incendie pour un montant de 2 107.61€ TTC.

D'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

## **6) REFECTION DU CHAPITEAU**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de procéder à la réfection du chapiteau.

Un devis établi par la société DANCOVERSHOP d'un montant de 826.68€ TTC a été réceptionné en mairie.

Monsieur DESTREMONT Jean-Paul ne prend pas part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide,

De retenir le devis de la Société DANCOVERSHOP

D'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

## **7) ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE**

Vu la demande de l'inspecteur de l'éducation nationale,

Le conseil municipal DEMANDE à l'unanimité à titre dérogatoire le renouvellement, pour une période maximum de trois ans de l'organisation de l'enseignement réparti sur quatre jours hebdomadaires.

## **DIVERS**

### **Proposition d'achat groupé pour la fourniture de gaz.**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une proposition de la Métropole du Grand Nancy pour un achat groupé pour la fourniture de gaz.

### **Renouvellement de la couche de roulement**

Monsieur le Maire informe le Conseil que M. WEITEN Patrick, Président du Conseil Départemental, va proposer cette section au programme 2025 qui sera élaboré au second trimestre de cette année, puis qui sera présenté et débattu en Commission de territoire avant décision définitive de l'Assemblée départementale.

### **Eclairage public patte-d'oie**

Le poteau d'éclairage public à la patte-d'oie devant la ferme CAYOTTE disparaîtra, un nouveau poteau sera mis près du 8 rue du Faubourg. Monsieur le Maire précise qu'une gaine sera tirée près du banc dans la patte-d'oie.

### **Compte de Gestion 2023**

M. GIANESELO Laurent, Adjoint aux finances a préparé un document intitulé « Compte de Gestion 2023 » afin de le communiquer dans les boîtes aux lettres aux habitants. Cela concerne l'avancement des travaux et la gestion des comptes 2023.

La séance est levée à 19h17

Le Maire,

Jean-Marc GRUNFELDER

